

Règlement pour la mise à disposition des places promotionnelles

1. Descriptif

Des emplacements du centre commercial « **Esplanade Centre** » sont à louer ou mis à disposition des commerçants et personnes (ou sociétés) externes au centre commercial pour des animations, promotions, expositions, ou activités commerciales. En sont exclus les animations politiques ou syndicales. Les formulaires et plans se trouvent sur le site : www.esplanade-centre.ch

2. Définition des emplacements

Il existe 4 emplacements de bases mis à disposition complétés par des surfaces vacantes en attente de relocation. La répartition des emplacements est réglée séparément selon les plans annexés.

Les emplacements de base sont :

- N° 1 rez inférieur entre Sunstore et Migros de 20 m²
- N° 2 rez en face des ascenseurs côté café de 8-10m²
- N° 3 entrée principale, près des escalators, local commercial de 73 m²
- N° 4 place de l'esplanade, entre l'entrée principale et le restaurant jusqu'à 120 m²

Les emplacements en attente de location sont traités au cas par cas en complément des autres surfaces.

3. Tarifs par emplacement hors TVA

Emplacements n° 1 et n° 3

	Commerçants du centre	Personnes ou sociétés externes
Du lundi au samedi	CHF 600.00	CHF 800.00
Vendredi et samedi	CHF 200.00	CHF 300.00
1 jour	CHF 150.00	CHF 200.00
Animations commerciales	Gratuit	

Le 50 % des recettes de location est versé à l'association des commerçants du centre commercial « Esplanade Centre » pour la publicité-promotion du centre commercial.

Emplacement n°2

Emplacement mis à disposition gratuitement pour les sociétés locales et les écoles, pour les ventes de pâtisseries non commerciales pour autant que cet emplacement ne soit pas déjà loué.

Animations politiques ou syndicales en sont totalement exclus.

Emplacement n° 4

La mise à disposition de la place de l'Esplanade est automatiquement liée à la location de l'emplacement n° 1, 2 ou 3 avec un supplément de CHF 150 par jour pour les personnes ou sociétés externes et CHF 100 pour les commerçants du centre. Ce dernier montant sera reversé à 100 % à l'association des commerçants du centre commercial « Esplanade Centre ». Pour cet emplacement il n'est pas possible de le louer moins de 3 jours.

Tous les tarifs sont soumis à TVA en sus.

Les versements loyers et caution sont à faire minimum 7 jours avant la prise de l'emplacement sur le compte de l'association des commerçants :

Compte 16-563.347.2.55 IBAN N° : CH20 0078 9016 5633 4725 5

4. Responsable des locations et organisation :

AT-HOME Régie Immobilière SA
Chemin de la Cassinette 18
1018 Lausanne
021 683 02 02
Esplanade@regieathome.ch

5. Devoirs du locataire

5.1 Le locataire, un fois l'autorisation reçue au préalable de la gérance et s'étant acquitté de son loyer pour la période négociée se mettra directement en contact avec le concierge ou la personne de référence définie lors de l'octroi afin de régler les détails d'arrivée et des besoins spécifiques.

5.2 Le locataire respectera le règlement d'immeuble du centre commercial

5.3 Le locataire s'engage à remettre la surface dans un état irréprochable, et dans l'état correspondant à la remise de ce dernier. Le locataire est responsable de tout dégât éventuel.

5.4 Le locataire est responsable de son matériel, de sa sécurité et rien ne pourra être imputé au propriétaire ou à l'association des commerçants en cas de vol, dommages divers, déprédation ainsi qu'aux atteintes physiques sur les personnes sur place. Le locataire prend en entier la responsabilité des risques.

5.5 Le locataire versera pour les emplacements 1, 3 et 4 une caution de CHF 300 qui sera rendue lors du contrôle de restitution et la remise du formulaire d'annonce du chiffre d'affaires faisant partie intégrante des obligations contractuelles.

5.6 Le locataire se doit d'obtenir les autorisations nécessaires liées à son activité sur l'emplacement temporaire loué (autorité, hygiène, sécurité etc.).